



RÉFORME DU LYCÉE – N’OUBLIONS PAS LES PERSONNELS DE LABORATOIRE !

MARS 2019

La réforme du lycée aura des conséquences sur les conditions de travail des personnels de laboratoire. A terme, elle fera peser des risques sur la pérennité de certains postes.

Des risques de suppressions de postes

La suppression de la filière S fait courir un risque sur les postes des personnels : si le calcul repose sur l'idée que désormais un élève suivra la spécialité soit en sciences physiques, soit en SVT, **alors mécaniquement le nombre de postes à pourvoir sera réduit.**

Or ce type de calcul que les rectorats vont appliquer sur la dotation en personnels de labo risque de **minimiser la charge de travail réelle au profit d'une vision abstraite du métier. L'enseignement scientifique** mais aussi **SNT** par exemple vont engendrer de **nouvelles tâches** que ces personnels ne pourront assurer que si on leur en donne la possibilité et qu'ils suivent les formations associées.

Parlons travail !

Pour le Sgen-CFDT il faut anticiper et accompagner ces évolutions, en sachant reconnaître l'expertise et les compétences de ces agents :

- Rendre enfin opérationnelles les **mobilités entre le secondaire et le supérieur**: si les statuts le permettent, les calendriers et l'absence réelle de volonté rendent la pratique inopérante
- Permettre d'évoluer vers **d'autres branches d'activité professionnelles (BAP)**, comme par exemple de devenir assistants informatique, en ouvrant des formations.
- Donner la possibilité de suivre un **parcours de formation personnalisé** lié aux compétences avérées et à celles souhaitées pour favoriser une évolution professionnelle. Aujourd'hui les formations proposées sont trop souvent dépendantes du statut plutôt que des besoins réels.

Quelle reconnaissance ?

- Rediscuter **de l'évolution de carrière** des personnels de laboratoire dont la grille d'avancement est limitée et peu souvent source de perspectives. Il faut revoir les conditions pour rendre ce métier attractif.
- **Revoir les cartes cibles et les définitions des catégorisations des postes** en utilisant la réforme des lycées comme opportunité de remise à plat. Il faut notamment augmenter la qualification des postes supports, de façon à pourvoir des emplois de meilleure qualité et plus adaptés aux besoins actuels des lycées (l'occasion d'un repyramidage des emplois de catégorie C vers la catégorie B et de catégorie B vers la catégorie A, tout en redéfinissant le champ d'activité des collègues)